

GUIDE DE L'UTILISATEUR DU SERVICE D'AUTOPARTAGE

Premier Contact

- contact par téléphone au 06 07 23 48 44
- contact par courriel ----> autopartage-vercors-drome@centralesvillageoises.fr
- contact par agenda en ligne ----- > <https://echodesfalaises.org/?Autopartage>

Rendez vous pour signature des contrats, remise des documents et démonstration

- Remplir et signer : les Conditions Générales de Mise A Disposition et les Conditions Individuelles de Mise A Disposition
- Récupérer : copie permis de conduire + justificatif domicile + copie pièce identité
- Proposer participation cagnotte accident
- Remise flyer explicatif fonctionnement réservation
- Montrer fonctionnement boîte à clef + voiture + borne SDED La Chapelle + montrer livret dans la voiture + montrer « journal de bord » dans la voiture.

UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION AU SERVICE VALIDÉE, VOUS POUVEZ UTILISER LE VÉHICULE :

Réservation plage horaire

- sur l'agenda partagé (envoi courriel automatique sur autopartage-vercors-drome@centralesvillageoises.fr)
- directement par courriel sur autopartage-vercors-drome@centralesvillageoises.fr
- par téléphone (à éviter uniquement pour personnes sans internet ou urgence)
- Il faut indiquer son nom, date et heure de prise du véhicule, durée location (demi-journée, journée, semaine) destination pour covoiturage, si il accepte de covoiturer

Nota 1: Réservation demi journée matin : retour impératif avant 12h00

Réservation demi-journée après-midi : A partir de 13h00, retour avant 23h59.

Nota 2 : Pour les réservations à la demi-journée, il pourra vous être demandé de rendre ou prendre le véhicule un peu plus tôt ou un peu plus tard afin de permettre à un autre utilisateur d'utiliser l'autre demi-journée. Il pourra également vous être demandé, en fonction de votre heure de retour, de brancher le véhicule à la borne de recharge rapide située derrière la Mairie plutôt qu'à son emplacement habituel devant la Mairie si elle est louée dans l'heure suivante afin que l'utilisateur suivant trouve une voiture chargée.

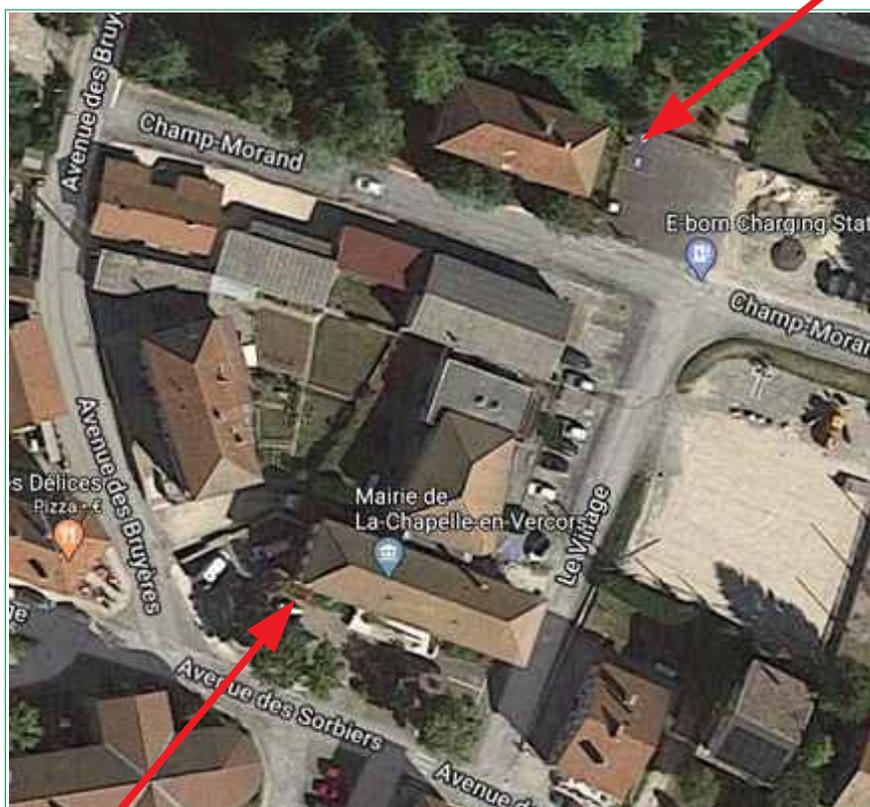
Confirmation de votre réservation

- Dans les 24 heures qui suivront votre demande de réservation, vous recevrez un courriel de confirmation indiquant votre code confidentiel pour récupérer les clés dans le petit coffre fort à clef et d'éventuelles consignes particulières. Si vous avez une problématique particulière liée à la prise ou la remise du véhicule, vous pourrez alors également nous contacter grâce aux détails de contact donnés dans le courriel.
- L'agenda en ligne sera mis à jour et toute personne qui se connectera sur le site pourra voir votre plage réservée. Celle-ci n'indiquera pas votre nom, mais seulement la destination, la plage horaire et si vous acceptez ou non le covoiturage.
- Si une personne souhaite covoiturer avec vous, elle **nous** contactera et nous la mettrons alors directement en relation avec vous. Comme il est stipulé dans les CGMAD, il vous appartient alors de discuter avec lui si vous souhaitez partager le coût de l'autopartage mais vous resterez le seul facturé par VercorSoleiL pour la mise à disposition.

Récupération du véhicule

- Le véhicule est stationné soit devant la Mairie, soit à la borne de charge rapide située derrière la Mairie, près de l'entrée du camping municipal.

Borne recharge rapide



Emplacement Mairie

- Quelque soit l'emplacement de stationnement du véhicule, vous récupérez la clef du véhicule dans le petit coffre à clef fixé sur le mur devant l'emplacement de la ZOE devant la Mairie.
- Pour ouvrir le coffre fort : Appuyer sur une touche du clavier pour activer le clavier. Entrer le code donné lors de la confirmation de votre réservation. Quand le voyant vert s'allume, ouvrez le boîtier et prenez la clef du véhicule. Si le véhicule est branché sur le coffret électrique de la Mairie, prenez également la clef du coffret électrique.
- Si la voiture est devant la Mairie : Ouvrez le coffret électrique de branchement avec la clef. Débranchez la prise murale. Refermez le coffret avec la clef et ranger la clef dans le coffre fort à clef. Refermez le coffre fort. Déverrouiller le câble de la ZOE en appuyant sur le bouton de la clef et débranchez le câble sur la ZOE puis fermer les trappes avant. Rangez le câble avec l'adaptateur dans le coffre de la ZOE.

Clef ZOE



Ouverture Portes

Déverrouillage câble charge

- Si la voiture est à la borne de charge rapide : Prenez uniquement la clef de la ZOE dans le coffre fort et refermez le. Rendez vous à l'entrée du camping et ouvrez la ZOE. Dans l'accoudoir central, prenez la carte de recharge Eborn. Sur la borne de recharge, appuyez sur le bouton correspondant au côté de branchement de la ZOE. Placer la carte Eborn devant le lecteur de carte Eborn. Quand la borne l'indique, ouvrez la trappe de la borne, débranchez le câble de la ZOE, refermez la trappe. Déverrouiller le câble de la ZOE en appuyant sur le bouton de la clef et débranchez le câble sur la ZOE puis fermer les trappes avant. Rangez le câble dans le coffre de la ZOE.
- Effectuer un contrôle visuel de l'extérieur et de l'intérieur de la ZOE pour vérifier qu'il n'y a pas de dommages. Si vous constatez un dommage, vérifiez dans le « journal de bord » de la ZOE (dans la boîte à gants) si il est déjà mentionné ou pas. Si le dommage n'est pas mentionné, appelez immédiatement le numéro d'astreinte figurant sur la première page du journal de bord pour le signaler. En cas d'impossibilité de joindre le numéro d'astreinte, envoyer un SMS à ce même numéro. **ATTENTION : Tout dommage constaté ultérieurement vous sera imputé si vous ne l'avez pas signalé en amont.**
- Notez dans le journal de bord la date, l'heure, le kilométrage de départ et votre nom . Pour avoir le kilométrage, appuyer sur le petit bouton en bout du levier des essuis glaces (à droite du volant) jusqu'à ce que l'indication A> XXXXX kms apparaisse.



- Voilà ! Vérifiez bien que la batterie est chargée, régler votre siège, les rétroviseurs et votre ceinture de sécurité et....Vous pouvez partir !

Retour du Véhicule

- Si vous n'avez pas reçu d'instruction particulière par courriel, vous devez repositionner le véhicule à son emplacement devant la Mairie, l'avant vers le mur pour permettre la recharge du véhicule.
- Notez dans le « journal de bord » l'heure, les kms et toute remarque éventuelle.
- Ouvrir la boîte à clef avec le même code qu'à la prise du véhicule, prenez la clef du coffret électrique, branchez la ZOE avec l'adaptateur dans le coffret électrique. Vérifiez que la charge a bien débutée (voyant orange allumé sur l'adaptateur ou indication au tableau de bord). Refermer le coffret électrique à clef, fermer la voiture à clef et ranger les deux clefs dans le coffre fort à clef. Vérifier que ce dernier est bien fermé.
- Dans les premiers jours du mois suivant vous recevrez une facture correspondant à toutes les périodes d'utilisation du véhicule du mois écoulé.

Pendant le voyage :

- L'autonomie du véhicule est d'environ 100 kms. Attention en remontant sur le Vercors, vous utiliserez beaucoup plus d'énergie qu'en descendant ! Par exemple, Aller-Retour sur Lans en Vercors, Die, Romans sans recharge mais pour aller à Valence ou Grenoble, il vous faudra recharger avant de remonter sur le plateau. Pour recharger le véhicule au cours du voyage, deux solutions : sur les bornes rapide (compter environ 1 heure – voir le guide des bornes en annexe) ou sur une prise normale (attention, certains logements n'ont pas de mise à la terre suffisamment bonne et le chargeur se met automatiquement en défaut). Voir le détail d'utilisation des recharges sur la page dédiée. Le coût des recharges est inclus dans le tarif de mise à disposition (sauf pénalités de stationnement long à la borne).

- **Pour tout incident, panne, accident, contacter immédiatement l'un des numéros de téléphone d'astreinte en couverture du journal de bord.**
- **En cas de panne ou d'accident vous devez impérativement contacter l'assureur du véhicule MAIF (numéro dans le « journal de bord » et sur la vitre arrière) avant d'envisager tout déplacement du véhicule par un dépanneur.**

Rappel Important :

- Chaque utilisateur est responsable individuellement de l'utilisation qu'il fait du véhicule depuis sa prise en charge jusqu'à son retour (prise des clefs dans le coffre-fort et remise des clefs au même endroit).
- A ce titre, vous serez imputés toutes les dégradations subies par le véhicule (voir grille de tarification des petites dégradations dans les conditions générales), toutes les responsabilités d'accident en l'absence de tiers responsable, toutes les contraventions routière.
- Vous êtes également redevable de la franchise d'assurance en cas d'accident impliquant l'intervention de notre assurance. Celle-ci se monte au 01/06/2020 à 530 €. Vous pouvez participer à la « cagnote franchise » qui est mise en place entre les utilisateurs et qui permet de réduire cette franchise à 200 €.
- Le service d'autopartage est mis en place par VercorSoleiL à fonds perdus et pour minimiser les coûts rendant cette opération possible, il est important que chaque utilisateur fasse preuve de responsabilité et de sens du bien commun. Pour éviter d'avoir à facturer un temps d'intervention d'un salarié à chaque mise à disposition et retours, nous comptons sur le civisme de chacun pour signaler tout incident survenu pendant l'utilisation.
- Afin de ne pas pénaliser les utilisateurs suivants, il est impératif de ramener le véhicule en temps en en heure. En cas de force majeure, merci de prévenir le numéro d'astreinte figurant sur le journal de bord.
- VercorSoleiL qui gère actuellement le service, ou ses partenaires prennent le plus grand soin de protéger vos données personnelles et aucune de vos données personnelles ne sera transférée à des tiers sciemment, excepté bien sûr à l'assurance MAIF en cas de sinistre, ou à des organismes habilités en cas de poursuites judiciaires.
- Le coffre fort à clef permet de connaître, en cas de dispute, le détail exact des heures d'ouverture et de fermeture de la porte par chaque code individuel. Le journal de bord contient également des informations sur les déplacements effectués. Néanmoins VercorSoleiL s'engage à ce que ces informations ne soient pas corrélées de façon systématique avec l'identité de l'utilisateur du véhicule et ne servent dans un usage ponctuel, a posteriori, qu'en cas d'éventuelles disputes.